



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 20 mai 2026

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
71	71
Présent	Votant
59	63

Date de convocation

13 mai 2026

Ressources Humaines – Mise en place d'un comité social territorial, détermination du nombre de représentants titulaires du personnel au comité social territorial, maintien du paritarisme, recueil de l'avis du collège employeur, création d'une Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail

**N° de la délibération
2026-291**

Secrétaire de séance :
Jimmy GAILLARD

Le 20 mai à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle Noël Passas à St-Jean-de-Muzols sous la présidence de Mme Delphine COMTE

Etaient présents : MM. Pascal BALAY, Laurent BARRUYER, Pascal BAUDE, Mmes Emilie BENICOURT, Aurore SUIFFET, M. Pascal BIGI, Mme Emeline BLANCHARD, MM. Jérôme BODIN, David BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Mmes Christiane CHERAR, Catherine CHOL-BERTRAND, M. Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Bruno DARNAUD, Nicolas DAUJAN, Mmes Céline DEBHANE, Christèle DEFRANCE, Hélène DE MONTGOLFIER, Armelle DESLANDES, M. Bruno FAURE, Mmes Béatrice FOUR, Annie FOURNIER, MM. Benjamin GAILLARD, Jimmy GAILLARD, Damien GOT, Mme Cécile GRUAT-LAFORME, MM. Jean-François GUEGUEN, Mme Sandrine GUICHARD, Rémy IAPTEFF, Olivier JUNIQUE, Guy LAMBERT, Jean-Luc LAQUET, Cyril LAURENT, Patrick LEYNAUD, Franck MENEROUX, Alain MESBAH-SAVEL, Georges MEYER, Antoine PARIS, Mme Sandrine PEREIRA, MM. Gilles PERRIER, Jacques POCHON, Mmes Agnès PORTAL, Isabelle POUILLY, MM. Jean-Luc REYNAUD, Ludovic ROBERT, Gérard ROBERTON, Vincent ROBIN, Mme Véronique SALETTE, MM. Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Marc SIMONEL, Xavier TRAVERSE, Jean-Paul VALLES, Jean-Christophe WEIBEL, Mme Chantal ZEIMET-BASSET.

Avait donné pouvoir : Soumaya BEN MAIMOUN à Agnès PORTAL, Franck LIOTIER à Laurent BARRUYER, Stéphanie NOUGUIER à Pascal BALAY, Olivier VALETTE à Aurore SUIFFET

Etaient représentés par leur suppléant(e) : Denis DEROUX par Marc SIMONEL, Emmanuel DOCHIER par Sandrine GUICHARD

Etaient excusés : M. Xavier ANGELI, Mme Amandine ECHASSERIEAU, M. Gilles FLORENT, M. Michel GAY, M. Pierre GUICHARD, M. Fabrice LORIOT, M. Didier REBOULLET, Mme Amélie VIGNE.

La Présidente expose aux membres du Conseil d'Agglomération que le renouvellement général des représentants du personnel dans les instances paritaires interviendra le 10 décembre 2026 afin d'élire les nouveaux membres qui siègeront au sein du Comité social territorial (CST).

Vu le Code général de la Fonction publique ;

Considérant qu'un CST doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents ;

Considérant qu'une Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est instituée dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 200 agents ;

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue les 23 mars 2026 et le 13 mai 2026 soit plus de 6 mois avant la date du scrutin ;

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2026, servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel au CST, est de 347 agents ;

Considérant l'avis du bureau du 7 mai 2026 ;

Après en avoir délibéré à :

- 63 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **CREE** son Comité social territorial ;
- **FIXE** le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) ;
- **FIXE** le nombre de représentants de la collectivité à 4, instaurant ainsi le paritarisme numérique ;
- **DECIDE** le recueil, par le Comité social territorial, de l'avis des représentants de la collectivité.
- **INSTAURE** une Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail au sein du Comité social territorial ;
- **FIXE** le nombre de représentants du personnel titulaires au sein de la formation spécialisée à 4 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) ;
- **FIXE** le nombre de représentants de la collectivité au sein de la formation spécialisée à 4 ;
- **DECIDE** le recueil, au sein de la formation spécialisée, de l'avis des représentants de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 20 mai 2026.

La Présidente,

Delphine COMTE

Signé électroniquement par :

Présidente ArcheAgglo

Date de signature : 21/05/2026

Qualité : Présidente ArcheAgglo